

PRISE EN CHARGE DE LA SURDITE DE L'ENFANT ET DONNEES ACTUELLES AU MAROC

El Kohen A.¹, Amarouch N.², Benchekroun L.¹, Kzadri M.¹

¹Service d'ORL et de Chirurgie cervicofaciale – Hôpital des spécialités – CHU de Rabat

²Service d'ORL et de Chirurgie cervicofaciale – Hôpital Militaire –Rabat

La surdité de l'enfant, qui regroupe les surdités de transmission et de perception d'étiologie variable, constitue un véritable problème de santé publique.

La prise en charge de la surdité de l'enfant nécessite une approche multidisciplinaire faisant appel à de nombreux professionnels dans le domaine de la santé et du système éducatif (obstétricien, pédiatre, réanimateur, ORL, orthophoniste, psychomotricien, pédopsychiatre, instituteur...). Elle débute par une phase de dépistage de l'handicap qui doit intervenir le plus tôt possible, de préférence en période néonatale, afin d'optimiser les résultats de la prise en charge secondaire (appareillage, implant cochléaire) et de permettre chez l'enfant l'acquisition du langage oral. L'environnement familial et le niveau socioéconomique constituent par ailleurs des facteurs déterminants dans la réhabilitation et l'intégration scolaire puis socioprofessionnel de ces enfants.

Cette prise en charge bien codifiée de la surdité est encore à l'état embryonnaire au Maroc, bien que des initiatives commencent à se mettre en place. En effet, elle implique de disposer d'un certain nombre de structures notamment d'un plateau technique spécialisé constitué par des explorations fonctionnelles adaptées à l'âge de l'enfant pour un dépistage précoce et un diagnostic précis de la surdité, de structures permettant une réhabilitation prothétique ou par implant, d'institutions assurant un soutien logistique et financier aux familles et de structures éducatives assurant l'intégration et le suivi scolaire de ces enfants.